



Domaine de Penthes, Pregny-Chambésy (GE)

Le 29 août 2019, l'APEGE (Association de pensionnés de la Caisse de prévoyance de l'Etat de Genève), née de la fusion en juin 2014 de l'AMPIA (Association des membres pensionnés de la CIA, Caisse de prévoyance du personnel enseignant de l'instruction publique et des fonctionnaires de l'administration du canton de Genève) et de l'ADP-EPM (Association des pensionnés des établissements publics médicaux du canton de Genève), a fêté le 5^e anniversaire de sa création dans le cadre enchanteur du Domaine de Penthes . Des chansons intemporelles, accompagnées à l'orgue de barbarie, ont ponctué le repas qui a réuni 200 de nos membres.

**A L'ASSEMBLEE GENERALE VIRTUELLE 2020
RAPPORT D'ACTIVITE DE LA PRESIDENTE
- EXERCICE 2019 -**



Madame, Monsieur,
Chères et chers membres de l'APEGE,
Chères et chers collègues,

C'est le dernier rapport d'activité annuel que je rédige à votre intention, aussi me permettez-vous de rappeler, une fois encore, que le BUT de l'APEGE est la défense des droits et des intérêts des pensionnés de la Caisse de prévoyance de l'Etat de Genève, et que les retraités qui y adhèrent se veulent solidaires des actifs, le maintien de la bonne santé financière de la Caisse en dépend.

Votation populaire du 19 mai 2019 de la Loi 12228

L'année 2019, qui a vu l'adoption de la Loi 12228 a fortement mobilisé le comité, les délégués, les membres de l'APEGE. Tous, à titre individuel ou collectif, n'ont ménagé ni leur temps ni leur énergie pour la recapitalisation de la Caisse avant la date butoir de juin 2019.

Campagne lancée en urgence le 18 mars 2019 pour la Loi 12228

Le 18 mars 2019, à l'ouverture de l'Assemblée générale ordinaire, au nom du Comité, la Présidente a adressé une demande extraordinaire de modification de l'ordre du jour. Le calendrier électoral, arrêté en vue des votations cantonales du 19 mai 2019, ne nous laissait pas beaucoup de temps pour déposer une prise de position. Le succès du référendum en faveur de la loi 12228 n'ayant été connu que le 12 février, la convocation et l'ordre du jour de l'AG étaient déjà partis à la messagerie pour impression et mise sous pli.

Afin d'être en mesure de tenir le délai du 1^{er} avril pour le dépôt des signatures auprès du Service des élections et des votations, c'est dans l'urgence que le Comité a demandé d'ajouter, le point suivant à l'ordre du jour : Prise de position sur la votation populaire du 19 mai 2019 portant sur la recapitalisation de la CPEG afin de départager les lois 12228 et 12404, présentée par le Conseil d'Etat) ».

L'APEGE avait besoin de connaître la position de ses membres sur le choix proposé aux électeurs afin de s'engager activement dans la campagne de votation qui avait déjà démarré. Ajout du point accepté !

En fin de séance, après de vifs échanges entre partisans du OUI et partisans du NON qui se sont affrontés dans la salle Frank-Martin, il était temps de passer à la prise de position de l'Assemblée afin que l'APEGE puisse participer à la campagne de votation. L'AG a opté pour la Loi 12228 avec 148 OUI, 7 NON et 5 abstentions.

Au cours du buffet qui a suivi l'AG, plus de 50 signatures de membres, ayant le droit de vote à Genève, ont été recueillies pour le Service des votations et élections.. La prise de position a pu être déposée à temps.

Le tract, conçu par l'APEGE, a été envoyé à tous les membres et largement distribué dans l'entourage.

Résultats obtenus

Le 19 mai, les 2 lois ont chacune obtenu une majorité. C'est la question subsidiaire qui a permis de trancher, la population ayant préféré la Loi 12228 à la Loi 12404. La loi 12228 a été promulguée le 5 juin 2019.

Eléments principaux de la loi 12228

- Recapitalisation immédiate de la CPEG à hauteur de 75%, par un prêt simultané de la Caisse à l'Etat
- Remboursement du prêt par des cessions de terrains constructibles ou de droit à bâtir pour favoriser la réalisation de logements à loyer abordable
- Maintien de la primauté des prestations
- Objectif de maintien du niveau des prestations

Assemblée des délégués (ADE) de la CPEG du 17 juin 2019

A fin 2019, le groupe des délégués comptait toujours 30 membres de l'APEGE, sur les 40 représentants élus au groupe E des pensionnés.

En 2019, l'ADE n'a été réunie qu'une seule fois, en date du 17 juin. Une séance préparatoire, organisée par la présidente de l'APEGE, a permis d'informer nos membres délégués sur les sujets à l'ordre du jour de l'ADE et d'en discuter, afin de pouvoir nous positionner. Les points portant sur les investissements durables et la Charte éthique de la CGAS (Communauté genevoise d'action syndicale) répondaient à une demande des délégués adressée, dans le délai prévu, à la CPEG.

Deux CPEG INFO, lettres d'information papier, nous ont tenus informés de l'actualité de l'institution et de l'avancement de ses projets. Cinq infolettres, accessibles sur le site, ont donné des nouvelles de la CPEG .

Suite donnée à l'acceptation de la loi 12228

- Modification du règlement de la CPEG (RCPEG)

Dans le cadre de travaux préparatoires préalables à l'acceptation de la Loi 12228, le Comité de la CPEG avait préparé des modifications du plan des prestations, qui ont été soumises à l'ADE pour préavis. Très mal reçues par les délégués alors que les mesures structurelles devaient être abrogées après l'acceptation de la L 12228 (Financement de la CPEG).

La plus mal accueillie : l'adaptation des modalités de fixation de la pension d'enfant de retraité, calculée maintenant selon la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle, en lieu et place des 20% de la pension de retraite versés actuellement, cette prestation s'est vue plafonnée à CHF 350.- mensuels par enfant.

- Abrogation des mesures structurelles

Le 2^e train de mesures structurelles, restées en suspens en attente d'une recapitalisation, devaient être abrogées après la promulgation de la loi 12228.

La loi 12228, modifiant la loi instituant la CPEG, est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2020.

Retour sur les travaux du groupe de travail de l'Assemblée des délégués (ADE)

- Règlement de l'Assemblée des délégués (RADE)

Lors de la séance de l'ADE du 17 juin 2019, le groupe de travail mandaté, composé de deux délégués pensionnés, a participé au Règlement de l'ADE proposé par le Comité de la CPEG, commenté par l'Administration, et ce, en accord avec la loi sur la CPEG (LCPEG) sous l'art. 49, al.1, lettre c) : « L'Assemblée des délégués a la compétence de proposer un règlement de l'ADE (RADE) ainsi que sa modification, pour ratification par le Comité de la CPEG. »

Le RADE régit le déroulement des séances de l'ADE, notamment pour ce qui concerne la présidence des séances, les points à l'ordre du jour, les procédures de vote et la publicité des séances.

L'ADE a donné un préavis favorable à la version finale. Le RADE est entré en vigueur le lendemain de sa ratification par le Comité de la CPEG. Il est disponible en ligne sur le site de la CPEG www.cpeg.ch sous Portrait > Loi et règlements.

- Demande de modification de l'art. 48 al.6 de la Loi sur la CPEG

Ce même groupe de travail a demandé la modification de l'art. 48, al. 6 de la LCPEG, afin de permettre que le président de cette instance consultative qu'est l'ADE ne soit plus le président ou le vice-président du Comité représentant les salariés, mais qu'il soit élu parmi les délégués.

L'ADE a adopté cette proposition. Le Comité de la CPEG devait la transmettre à l'attention du Conseil d'Etat en donnant son préavis, en application de l'art.46, al. 4 LCPEG : « Le Comité est consulté par le Conseil d'Etat sur les projets de révision de la présente loi. »

Courrier des membres en lien avec la CPEG

Parmi les courriers et courriels reçus des membres, les dossiers suivants sont remontés jusqu'à nous :

- La non-indexation des retraites
- L'adaptation des dispositions pour les retraités concernés par l'annuité 16.
- L'adaptation des modalités de fixation de la pension des enfants de retraités.

Un entretien a été sollicité auprès de Monsieur Decor, directeur général, pour aborder la question de l'indexation des retraites. A défaut d'une indexation des pensions, la délégation (la présidente et les 2 vice-présidents) ont demandé d'examiner la proposition, suggérée lors d'une rencontre avec Meinrad Pittet (ex-actuaire de la CIA, membre de l'APEGE), d'un versement d'une 13^e pension, une solution techniquement et financièrement possible, qui ne nécessite pas une adaptation correspondante de capital de couverture. *(Rappelons que l'année 2019 se présentait avec de bons rendements !)*

La rencontre avec la présidente et les deux vice-présidents a été fixée au 10 janvier 2020. Le directeur général de la Caisse a transmis notre proposition au Comité de l'APEGE qui l'examinera lors d'une prochaine séance. « Décider de l'indexation des pensions » étant l'une de ses compétences.

Depuis, la crise économique, liée à la crise sanitaire, est passée par là, mais la graine a été semée...

Séances de Bureau et séances de Comité de l'APEGE

En 2019, le **Bureau** a tenu 13 séances, dont 6 ordinaires pour traiter les affaires en cours et 7 extraordinaires au cours desquelles a pris forme le projet de modifier les statuts de l'APEGE de juin 2014 et leurs deux annexes :

- No 1. Cahier des charges des fonctions spécifiques au sein du Comité de l'APEGE
- No 2. Règlement des indemnités forfaitaires pour les fonctions spécifiques au sein du Comité et Remboursement des frais extraordinaires (créé en 2014, modifié le 7 avril 2016).

Selon l'ordre du jour de l'Assemblée générale extraordinaire du 1^{er} avril 2020 que vous avez reçu en mars avec la convocation, le projet de modification des statuts et de leurs 2 annexes devait être présenté, mis en discussion et soumis au vote des membres de l'APEGE pour adoption avant d'être abrogés. La crise sanitaire liée au covid-19 en a décidé autrement : c'est dans le cadre d'une assemblée extraordinaire virtuelle (sans présence physique) que le vote aura lieu à l'aide d'un bulletin de vote préétabli à cocher et à renvoyer à l'APEGE par voie électronique ou par courrier postal jusqu'au 12 juin.

Le Comité s'est réuni 6 fois en séances ordinaires, et 1 fois en séance extraordinaire. Il a accompagné les projets émanant du Bureau, et les a approuvés.

A la recherche d'un logiciel pour la gestion des membres

En fin d'année 2019, l'effectif de l'APEGE s'est stabilisé autour des 6'570 membres.

Le logiciel fourni par la Société Cyrus, utilisé depuis plus de 10 ans, a montré ses limites pour gérer la base des données. Le Comité a mandaté un groupe de travail, englobant les deux gestionnaires des membres, le trésorier, et le gestionnaire du site internet. Ces derniers ont procédé à un inventaire des besoins inhérents à leur fonction, tout en anticipant les tâches à venir, élaborant de la sorte un cahier des charges. Les contacts ont été pris avec des associations présentant des similitudes avec la nôtre (Mouvement des Aînés et UNI 3, Université des seniors-Genève). Une évidence en est ressorti : le logiciel idéal n'existe pas sur le marché. Pour finir, Cyrus pourrait modifier le logiciel au plus près de notre convenance, en y intégrant nos besoins : fichier des membres, cartes à imprimer, trésorerie, billetterie, etc. Un souhait est émis: pouvoir garder une marge de manœuvre. Le coût pour l'option Cyrus se chiffre entre 3'000 et 4'000 francs, auquel viennent s'ajouter l'achat d'une imprimante, d'un boîtier pour l'impression, et les frais de formation.

APEGE-culture

Partenariat avec le Service de la culture de la Ville de Genève

Cette année encore, le Service de la culture de la Ville de Genève a favorisé l'accès des seniors à la vie culturelle genevoise, en collaboration avec les 7 associations partenaires, dont la nôtre, et les services concernés. L'APEGE a pu faire bénéficier ses membres de billets à tarif réduit dans les domaines suivants :

- Cinéma des aînés : en collaboration avec les Cinémas du Grütli, des séances sont réservées aux seniors, les lundis de 14h à 16h30.
- Musique : concerts en matinée au Victoria Hall
- Théâtre : Les théâtres partenaires ont proposé un choix de représentations publiques, ou des spectacles en matinée pour seniors ne souhaitant pas, ou ne pouvant pas sortir.
- Spectacles divers

Activités culturelles et de loisirs proposées par le groupe de l'APEGE

Deux cafés-conférences ont été proposés. Les conférences ont pris place à la Taverne de la Madeleine, l'une animée par Joseph Incardona, écrivain, scénariste et réalisateur, l'autre, par Jean-Philippe Rapp, ancien journaliste, animateur de la TSR, venu évoquer les *Conversations du soir* de Georges Haldas, avec lequel il avait lié amitié.

Deux excursions et visites d'une journée ont été organisées en 2019 : la visite du Papiliorama de Chiètres (FR) et la visite du Palais fédéral à Berne.

Dans tous les cas, le nombre de billets/de places étant limité, les annonces ont été régulièrement mises à jour sur le site de l'APEGE. La commande de billets en ligne, par les membres avec accès à Internet, a facilité les opérations.

Plateforme des associations d'aînés (PFA) de Genève

www.plateformeaines.ch

La Plateforme est un regroupement d'associations - actuellement au nombre de 43 - pour promouvoir les intérêts des aînés. Elle joue un rôle de représentation, de consultation et de veille auprès des autorités et des institutions genevoises.

Deux membres du Comité de l'APEGE représentent notre Association. En 2019, les 4 réunions plénières organisées par la PFA ont porté sur les thèmes suivants :

- Travailler dans la proximité
- Fin(s) de vie
- Parcours de formation santé-social en lien avec la personne âgée et son déploiement sur le terrain genevois
- Se former tout au long d'une vie

Les 4 commissions thématiques, mandatées par les membres de la PFA, ont travaillé sur les domaines suivants :

- Groupe gestion Bénévoles
- Habitat seniors

Les recommandations élaborées pour l'habitat destiné aux seniors feront l'objet d'un guide.

- Isolement social chez les personnes âgées

Un 3^e mandat a été donné pour la mise en application des pistes d'action préconisées dans le rapport « Tisser la toile ».

- Pour une politique de la personne âgée à Genève

Les séances se déroulent dans les locaux du CAD (Centre d'animation pour retraités).

Soutien au programme « 1h par m2 – Un étudiant sous mon toit » UNIGE

www.unige.ch/1hparm2

Créé en 2016 et hébergé par l'Université de Genève, le programme "1h par m2 – Un-e étudiant-e sous mon toit" propose à des résidents genevois qui ont une pièce inutilisée d'accueillir des étudiants chez eux et d'obtenir en échange quelques heures d'aide par semaine. Ce programme de logement intergénérationnel contribue à la politique de maintien à domicile des personnes âgées promue par le canton genevois.

D'entente avec la responsable de l'UNIGE, l'APEGE a envoyé, regroupé avec sa *Lettre d'information*, le flyer papier aux membres vivant dans le canton de Genève afin de leur faire (re)découvrir ce projet convivial entre générations. L'idée d'héberger un-e étudiant-e fait son chemin peu à peu auprès des aîné-e-s. La convention écrite, qui précise les dispositions de logement, les coups de main souhaités et le suivi assuré tout au long de l'hébergement, est rassurante.

Alors, un étudiant sous mon toit ? Pourquoi pas ?

Journée internationale des aînés - Marche du CAD

www.cad-ge.ch

Pour la 3^e année consécutive, la Marche des Aînés, en lien avec la Journée internationale des Aînés, a été organisée le 29 septembre 2019 par le Centre d'animation pour retraités (CAD), sous le signe de la santé pour tous. Les membres de l'APEGE ont été invités à s'y associer. La coordinatrice et le coordinateur de l'Association ont réuni, au départ de Troinex, un groupe d'une vingtaine de marcheurs et marcheuses sur un itinéraire longeant la Drize, qui les a conduits à Lancy.

Les 13 groupes inscrits à cet événement, partis le matin de différents points du canton, sur un itinéraire de leur choix, ont convergé vers le CAD. A leur arrivée, ils ont été accueillis en musique par la Fanfare du Château, qui a créé une joyeuse ambiance. Après l'effort, le réconfort autour du buffet de l'apéritif dressé en plein air. Les discours officiels applaudis, on place au repas campagnard offert : salades et grillades diverses, préparées et servies en plein air par les bénévoles dans ce lieu verdoyant.

- REMERCIEMENTS -

Je termine ce rapport d'activité sur l'exercice 2019 en adressant de chaleureux remerciements à l'ensemble des membres qui ont contribué à la bonne marche de l'Association par leurs apports constructifs et leur soutien tout au long de l'année écoulée.

Les 18 membres du Comité, et parmi eux, les membres du Bureau
Le président d'honneur

Les deux observateurs présents au Comité
Le représentant de tous les pensionnés (24'000 membres) au Comité de la CPEG
Les 30 délégués élus à l'Assemblée des délégués
Mesdames Louise Grob et Leyla Emma Hedqvist (jusqu'en juin 2019) pour l'aide précieuse apportée au plan administratif
Madame Naïma Caregnato-El Mouri, qui a rejoint l'APEGE en septembre 2019
Et enfin, l'ensemble des membres de l'APEGE avec qui des liens ont été établis à l'occasion de leur présence en l'Assemblée générale, mais aussi par courrier, par courriel, par téléphone, par skype.

D'ordinaire, l'Assemblée générale et la réception qui suit permettent de s'exprimer à haute voix et de prendre congé dans la proximité. L'Assemblée générale virtuelle 2020 ne le permettra pas.

Au moment de quitter le Comité, non sans une certaine émotion, après 14 ans de présence engagée, en oeuvrant pour l'AMPIA, (puis en lien étroit avec l'ADP-EPM en vue de la fusion), et enfin pour l'APEGE, je trouverai le moyen de prendre congé de manière plus conviviale !

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Georgette Pugin', with a long horizontal stroke extending to the right.

Georgette Pugin
Présidente de l'APEGE